

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2024

---

INSTAURER DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE PROGRAMMATION ÉNERGÉTIQUE - (N°  
2228)

## AMENDEMENT

N ° CE2

présenté par

M. Tivoli, M. de Lépinau, M. de Fournas, Mme Engrand, M. Falcon, Mme Grangier,  
Mme Laporte, M. Loubet, M. Meizonnet et Mme Sabatini

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.